

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GABASTON DU 30 MAI 2024

Le 30 mai 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GABASTON s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur Guy CAZALET, Maire, affichée le 23 mai 2024 et transmise par voie électronique le 23 mai 2024 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOUD-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à M. Jean-Pierre BRITIS), M. Grégory PALENGAT.

Secrétaire de séance : M. Bruno LERMANOU.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de séance du 12 avril 2024.
- Travaux de rénovation église et cimetière : demande de subvention auprès du Département 64.
- Travaux voirie 2024 : demande de subvention auprès du Département 64.
- Vente du lot n° 2 – terrain impasse Jambet (proposition d'achat).
- Permanence élections européennes du 9 juin 2024
- Questions diverses.

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024.

1. DÉLIBÉRATION N° 1-3005/2024 – Demande de subvention auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre des travaux 2024 de rénovation de l'église et du cimetière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de rénovation de l'église et du cimetière. Le montant total du devis H.T. est de 48.861,53 € soit 54.509,15 € T.T.C.

Il propose de présenter un dossier de demande de subvention relatif à ces travaux auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques et précise qu'une aide de 45 % peut être attribuée avec un seuil de travaux subventionnables de 30.000 €.

Oui l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le dossier relatif aux travaux de rénovation de l'église et du cimetière pour un montant H.T. de 48.861,53 € soit 54.509,15 € T.T.C.

SOLLICITE l'aide du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre des travaux de rénovation de l'église et du cimetière au taux de 45 %,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

2. DÉLIBÉRATION N° 2-3005/2024 – Demande de subvention auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre des travaux de voirie 2024

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal, du dossier de demande de subvention relatif au programme de travaux voirie 2024. Le montant total du devis H.T. est de 37.545,72 € soit 45.054,86 € T.T.C.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide de 40 % du Département des Pyrénées-Atlantiques, au titre du programme voirie 2024 avec un maximum de travaux subventionnables de 34.343 € H.T.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le dossier relatif aux travaux de voirie, pour un montant H.T. de 37.545,72 € soit 45.054,86 € T.T.C.

SOLLICITE l'aide du Département des Pyrénées-Atlantiques au titre du programme 2024 au taux de 40 %,

AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et dossier.

Monsieur LERMANOU précise que ces travaux sont éligibles au bonus écologique et que le montant de la subvention sera majoré en conséquence.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la délibération n° 3 mentionnée à l'ordre du jour ne fera pas l'objet d'un vote. En effet, la personne qui avait fait une offre sur ce terrain a envoyé un mail indiquant qu'elle retirait son offre car la modification de son projet ne lui permettait plus de le mener à bien.

3. PERMANENCE ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le 9 juin prochain et qu'il faut assurer la permanence en tenant le bureau de vote de 8h à 18h. Il demande à chacun de s'inscrire sur le tableau.

Trois personnes se proposent pour monter les isolements le vendredi.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Cybersécurité : le syndicat mixte La Fibre propose à titre gratuit pour les communes un pack antivirus et sauvegarde pour les ordinateurs de la Mairie. Les élus acceptent que le Maire demande l'installation à titre gratuit.

- Point fibre : le secteur 1 est câblé, le secteur 2 est en stand-by. Un audit doit commencer prochainement sur la partie câblée.
- Gestion des déchets : une réunion avec le SIECTOM a eu lieu récemment. Une aide de 0,90 € par habitant est accordée pour le ramassage des déchets abandonnés après signature d'une convention. Le dossier est à constituer auprès du SIECTOM.
- Une réunion pour le compostage aura lieu début juillet à Serres-Morlaàs. Les administrés peuvent désormais commander les composteurs auprès du SIECTOM.
- Suite à des problèmes lors de la réalisation du caveau de la famille Lalanne, une expertise aura lieu afin de trouver un accord amiable.
- Sécurité D7 : finalisation du projet par le Département 64. Une réunion de présentation devrait avoir lieu prochainement.
- Gens du voyage : 200 caravanes ont été annoncées dernièrement dans le secteur. Il faut rester vigilants.
- Terrain de pétanque : il est prévu d'apporter du sable et de faire vérifier l'électricité.
- Le fauchage des bordures de route se fera début juin.
- Emplois route de l'église : validation d'une journée par les élus.
- Commande de buses pour terminer les travaux du stade.
- Réunion de travail entre élus le 11/06 : voirie et PADD.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1-3005/2024 à 2-3005/2024.

Liste des membres présents :

- M. Guy CAZALET,
- M. Jean-Pierre BRITIS,
- M. Frédéric CATHALOGNE,
- M. Patrick CHAUVIN,
- M. Yannick CLAVERIE,
- M. Alain KOMPANITCHENKO,
- M. Bruno LERMANOU,
- M. Patrick PAREDES,
- Mme Pascale BESTI,
- Mme Sandrine DUMARTIN,
- Mme Fanny MARTHOUD-DELANDRE,
- Mme Elisabeth POUTS.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

